



MUNICIPALITE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny-sur-Morrens, le 31 octobre 2022

PRÉAVIS N° 04/2022

**PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY-SUR-MORRENS
AU
CONSEIL GÉNÉRAL**

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2023, qu'elle a adopté dans sa séance du 31 octobre 2022.

Le budget 2023 qui vous est présenté laisse apparaître un excédent de charges de CHF 266'500.-, soit un montant de CHF 89'500.- supérieur au budget 2022.

Commentaires relatifs au budget

De manière générale, les charges et produits ont été réévalués et adaptés en fonction des comptes de ces cinq dernières années, ainsi que de l'état provisoire des comptes 2022 au 31 août 2022.

Afin de sursoir aux augmentations des coûts de l'énergie (mazout, combustibles, électricité), une majoration de 50 % a été appliquée, ce qui représente une augmentation des charges d'environ CHF 41'000.- portée au budget 2023.

Les prévisions concernant les recettes sur impôts, ainsi que les recettes conjoncturelles (droit de mutation/impôt sur les gains immobiliers) ont également dû être revues à la baisse. L'état actuel des comptes 2022 au 31 août indiquant une baisse de ces revenus, les budgets ont donc été adaptés en conséquence (./ CHF 80'000.- par rapport au budget 2022). Une explication plus détaillée vous est fournie dans le chapitre des finances.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la compréhension du budget 2023. A noter que les montants dans les encadrés indiquent les charges ou les revenus nets :

Administration générale

Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
CHF 521'500.-	CHF 522'000.-	CHF 467'500.-
	+ CHF 500.-	./ CHF 54'000.-

Remarque : au niveau du compte 11.318.00 (honoraires et prestations de services), de petites modifications ont été apportées, afin de faciliter sa lecture, à savoir que les coûts ont été répartis (sans augmentation du coût global) entre divers comptes.

Les principales variations liées au dicastère de l'administration se décomposent principalement comme suit par rapport au budget 2022 :

- La répartition des salaires a été légèrement modifiée, elle tient compte d'un montant complémentaire relatif aux éventuelles tâches administratives réalisées par les employés de la voirie.
- En compensation, des projets tels que l'acquisition d'un programme de gestion des séances et des tâches liées à la gestion de nos archives ont été reportées.
- Notre participation au déficit des transports publics (TL) augmentera encore en 2023 de CHF 5'000.- par rapport à 2022.

Finances

Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
CHF -2'240'500.-	CHF -2'395'000.-	CHF 2'744'000.-
	./. CHF 154'500.-	./. CHF 503'500.-

Revenus sur impôts

Les revenus nets liés à ce dicastère diminuent de CHF 79'500.- par rapport au budget 2022. Les principales variations liées aux revenus sur impôts se décomposent comme suit :

- Recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales : au vu du résultat intermédiaire 2022, le budget 2023 a été revu à la baisse (./. CHF 56'000.-) ;
- Impôt foncier : corrections en fonction des revenus touchés en 2021 et tient compte d'un montant complémentaire pour les révisions d'estimation fiscale à venir (+ CHF 5'000.-) ;
- Revenus découlant des droits de mutation et des gains immobiliers (appelés recettes conjoncturelles) : revus à la baisse en fonction des revenus touchés à ce jour en 2022 et dans les années précédentes (./. CHF 30'000.-).

L'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (comptes 21.400) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts. Afin de pondérer ce résultat, une corrélation entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen (valeur contributive de nos contribuables) a été réalisée. Celle-ci a été estimée à CHF 29'100.- par point d'impôt, soit à une valeur équivalente à celle des dernières années avec une pondération en fonction du bouclage provisoire des impôts au 30 septembre 2022. Pour information, celui-ci présente un déficit de revenus de l'ordre de CHF 116'000.- par rapport aux chiffres provisionnels du budget 2022.

En ce qui concerne l'estimation des recettes conjoncturelles (droit de mutation, impôts sur les gains immobiliers) ainsi que l'impôt sur les frontaliers, il a été tenu compte des résultats des dernières années et du décompte provisoire au 30 septembre 2022. Celui-ci présente un déficit de revenus de l'ordre de CHF 129'000.- par rapport aux chiffres provisionnels du budget 2022.

Cela indique que nos revenus globaux sur impôts sont actuellement de CHF 245'000.- inférieurs aux prévisions du budget 2022. Etant dépendant de l'avancée des travaux de l'Administration cantonale des impôts, nous ne pouvons qu'espérer que le décompte final au 31 décembre nous sera moins défavorable.

Péréquation financière

La charge nette augmente par rapport aux acomptes 2022 (+ CHF 75'000.-). Cela s'explique principalement par l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt prise en compte pour le calcul des impôts.

Pour 2023, selon les directives cantonales, le taux de contribution sera de 19.28 points. Ce mécanisme de péréquation influence comme suit notre budget:

a) Alimentation (19.28 points)	CHF	623'603.-
b) Restitutions		
Restitution couche solidarité	CHF	-241'325.-
Couche population	CHF	-113'799.-
Dépenses thématiques ¹	CHF	-50'603.-
Total des restitutions	CHF	-405'727.-
Contribution nette 2023, selon estimation cantonale	CHF	217'876.-

¹ Contribution cantonale à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

Notre contribution nette 2021 effective est de ./ CHF 38'102.-, grâce à la participation du Canton aux frais de remise en état de la RC444, via les dépenses thématiques d'environ CHF 230'000.-. A noter que notre participation à la péréquation directe 2022 a été estimée à CHF 142'825.-, selon les prévisions cantonales (acomptes).

Le calcul s'effectue sur la base d'une valeur de point d'impôt de CHF 32'348.-. Si l'on tient compte des résultats des dernières années, la base de calcul est surévaluée d'environ CHF 3'000.- par point d'impôt, soit un montant global de CHF 50'000.-. Il faut cependant rappeler qu'il nous est toujours difficile de préciser le montant qui nous sera effectivement facturé, étant donné que pour la détermination de notre participation 2023, les facteurs suivants seront pris en compte :

- Le montant total de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes ;
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation ;
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant et de notre taux d'imposition en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité).

Domaines et bâtiments

Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
CHF 11'500.-	CHF 9'500.-	CHF 74'500.-
	+ CHF 2'000.-	./ CHF 63'000.-

Remarque : les comptes des bâtiments communaux jusqu'ici comptabilisé de manière globale (comptes 350) ont été répartis en 5 chapitres différents (351 à 355), de manière à pouvoir effectuer une analyse plus détaillée des coûts par bâtiment.

Les budgets relatifs à ce dicastère augmentent de CHF 2'000.- pour les raisons suivantes :

- Diminution des coûts liés à la forêt (./ CHF 7'000.-)
- Variation des coûts liés à la gestion des bâtiments (+ CHF 9'000.-)

Travaux

Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
CHF 297'000.-	CHF 366'000.-	CHF 519'000.-
	./ CHF 69'000.-	./ CHF 222'000.-

Comme mentionné en préambule, des travaux d'entretien importants, mais non urgents pour le moment, ont été reportés et supprimés du budget 2023.

Urbanisme

Comme lors des années précédentes, la réalisation du Plan d'affectation communal (PACom) entraîne des dépenses spécifiques. Afin que celles-ci ne grèvent pas le budget 2023, un prélèvement à la réserve pour travaux a été budgété.

Routes

Les coûts nets diminuent de CHF 66'000.- par rapport au budget 2022. Au vu de la situation financière prévisionnelle de la Commune pour 2023, les montants envisagés pour des travaux complémentaires de réfection des routes ont été ajournés.

Parcs & Promenades

Les coûts nets augmentent de CHF 18'000.- par rapport au budget 2022. Il ne s'agit pas ici d'une réelle augmentation des coûts, mais d'une adaptation du budget aux coûts effectifs (travaux des employés communaux).

Ordures ménagères et déchets

Les répercussions financières du regroupement de la gestion d'une partie des déchets recyclables avec la Commune de Cugy se sont améliorées avec l'entrée de la Commune de Morrens à la déchetterie de Praz-Faucon et les coûts liés à la gestion de celle-ci ont diminué (./ CHF 15'000.-).

Le taux de couverture par les taxes forfaitaires, ainsi que les autres revenus inhérents à la gestion des déchets (rétrocessions taxe au sac) ont été estimés à 88 %. Selon le budget 2023, ce serait donc un montant de CHF 16'500.- qui serait prélevé sur les impôts pour financer cette différence.

Entretien des collecteurs et stations d'épuration

Excepté une augmentation de CHF 10'000.- de notre participation à l'AET, les charges liées à ce dicastère autofinancé restent relativement stables.

Instruction publique et cultes

Budget 2023 CHF 603'000.-	Budget 2022 CHF 611'500.- ./ CHF 8'500.-	Comptes 2021 CHF 523'500.- + CHF 79'500.-
------------------------------	--	---

Les coûts liés à l'instruction publique sont stables dans le budget 2023, étant donné que le prix par élève budgété par l'Association scolaire intercommunal de Cugy et environs (ASICE) est de CHF 4'818.-, soit une augmentation de CHF 37.- par élève et que le nombre d'élèves, bien que réparti différemment entre le primaire et le secondaire reste stable également (./ 1 élève).

Police/Défense incendie/Protection civile

Budget 2023 CHF 143'000.-	Budget 2022 CHF 137'000.- + CHF 6'000.-	Comptes 2021 CHF 121'500.- + CHF 21'500.-
------------------------------	---	---

Les augmentations de coûts sont minimes, mais régulières au fil des années.

Sécurité sociale

Budget 2023 CHF 931'000.-	Budget 2022 CHF 926'000.- + CHF 5'000.-	Comptes 2021 CHF 826'500.- + CHF 104'500.-
------------------------------	---	--

Service social

Les coûts liés à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) semblent augmenter de CHF 57'000.-, selon le budget qui nous a été fourni. Il faut toutefois noter qu'en 2020 et 2021, le budget de l'association a été surévalué et que, en finalité, les coûts ont été moins importants que prévus ces deux dernières années.

Les charges liées à l'accueil parascolaire pour les élèves de 7P à 11S par le biais de l'ASICE sont stables.

Participation à la cohésion sociale (facture sociale)

Sur la base des estimations cantonales, nous pouvons évaluer comme suit la contribution de notre Commune à la facture sociale 2023 :

- contribution 2023 (12.7 points d'impôts)	CHF	410'712.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2021	CHF	102'525.-
- total 2023 facturé selon les prévisions cantonales	CHF	513'236.-

** Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession, ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers*

Le montant net final de la facture sociale se portait à CHF 497'066.- en 2021 et les acomptes 2022 prévoient quant à eux un montant participatif de CHF 550'700.-. Le montant porté au budget 2023 est donc de CHF 37'000.- supérieur à celui prévu pour 2022.

Comme pour la péréquation directe, il est difficile d'évaluer le montant final qui nous sera dévolu, étant donné que, pour la détermination de notre participation 2023, les facteurs suivants seront pris en compte :

- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation du fonds (surévaluation d'environ CHF 3'000.- par point d'impôt, soit CHF 38'000.- en trop par rapport à la valeur moyenne de notre point d'impôts) ;
- Le montant effectif à rétrocéder sur les recettes conjoncturelles perçues en 2023.

Ce ne sera qu'en 2023, lorsque les décomptes cantonaux seront établis que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation.

Synthèse

La répartition de l'utilisation et de la provenance des fonds se présente comme suit :

	Coûts nets selon budget 2023	Equivalent point d'impôt*
Enseignement obligatoire	CHF 583'000.-	env. 20.0 pts
Péréquation financière	CHF 218'000.-	env. 7.5 pts
Cohésion sociale	CHF 514'000.-	env. 17.7 pts
Police cantonale	CHF 99'500.-	env. 3.4 pts
Service social	CHF 391'000.-	env. 13.4 pts
Autres	<u>CHF 143'500.-</u>	env. 4.9 pts

Total charges imposées	CHF 1'949'000.-	env. 66.9 pts
-------------------------------	------------------------	----------------------

Total charges fonctionnement	CHF 772'500.-	env. 26.6 pts
-------------------------------------	----------------------	----------------------

Total des charges	<u>CHF 2'721'500.-</u>	env. 93.5 pts
--------------------------	-------------------------------	----------------------

./. Recettes sur impôts	CHF 2'270'000.-	78.0 pts
--------------------------------	------------------------	-----------------

./. Recettes complémentaires	CHF 185'000.-	env. 6.4 pts
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Excédent de charges	<u>CHF 266'500.-</u>	env. 9.1 pts
----------------------------	-----------------------------	---------------------

** valeur du point d'impôt budgétée CHF 29'100.-*

Les charges de fonctionnement ne représentent que 28.4% du total des charges La marge de manœuvre de la Municipalité dans la gestion financière de la Commune est donc très réduite puisque, dans ce montant, sont également compris les frais liés à la gestion du personnel et aux indemnités/vacations des autorités, qui représentent encore 15.5% de frais incompressibles supplémentaires.

L'augmentation des charges imposées de plus de 4.5 pts, ainsi que la revue à la baisse de nos revenus sur impôts de plus de 2.5 pts, ont obligé la Municipalité à « revoir sa copie » et à maîtriser les coûts sur lesquels elle a une influence, en reportant certains travaux à des jours meilleurs et en présentant un budget ne tenant compte que de l'essentiel.

Pour terminer, nous notons que le cash-flow de fonctionnement de notre Commune, résultant du budget 2023, représente un montant de l'ordre de CHF 127'500.-. Sachant que nos amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 323'500.-, nous constatons que cet exercice devrait générer suffisamment de liquidités pour couvrir nos engagements existants, mais que les recettes courantes n'auront financé qu'une partie des amortissements obligatoires. Par conséquent, les liquidités seront encore en diminution.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

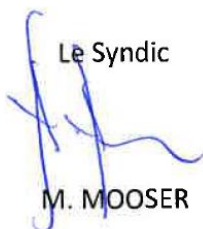
- vu le préavis municipal N° 04/2022
- vu le budget 2023
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget pour l'année 2023, tel qu'il est présenté, prévoyant un déficit de CHF 266'500.-.

Ainsi approuvé par la Municipalité, dans sa séance du 31 octobre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

M. MOOSER



La Secrétaire


M. JEANNIN